

REGLEMENT DE L'ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE

		ELEVES	ENSEIGNANTS (ES) PERSONNEL EDUCATIF	PARENTS RESPONSABLE LEGAL
DANS L'ECOLE	PONCTUALITE ET RESPECT DU TRAVAIL COLLECTIF ENTREES ET SORTIES	<p><u>Les élèves doivent arrivés à l'école entre 8h20 et 8h30 - 13h20 et 13h30</u></p> <p>Au-delà de 8h30, les élèves du CP au CM2 passent par le secrétariat et ont un billet de retard.</p> <p>Au-delà de 8h35, les élèves de maternelle ne sont plus accueillis, les parents les reprennent.</p> <p><u>A 11h30 et 16h30.</u> Pour les maternelles : par la rue La Rochefoucauld (n°25) dans les classes.</p> <p><u>A 11h35 et 16h30.</u> Pour les élémentaires (du CP au CM2) : par la rue Jean-Baptiste Notte (n°18)</p>	<p>Les enseignants accueillent les élèves dans les classes ou dans la cour à 8h20 et 13h20.</p> <p>Les enseignants acceptent, pour la sécurité de leurs élèves de surveiller les départs.</p> <p>Pour les maternelles : Chaque enseignant veille à ce que chaque enfant reparte avec ses parents ou les personnes autorisées.</p>	<p>Les parents s'organisent pour que leurs enfants arrivent à l'heure et ne soient pas sanctionnés.</p> <p>5 retards = 1 retenue (Du CP au CM2)</p> <p>Les élèves arrivant en retard se rendent au secrétariat, au 25 rue La Rochefoucauld (la porte du 18 rue Notte est fermée à 8h30 et 13h30) Etre en retard, <u>c'est gêner toute une classe.</u> Les parents sont <u>ponctuels et patients.</u> Les enfants non repris par les parents seront mis à la cantine ou à l'accueil <u>aux frais des familles à partir de 11h40 et 16h40</u></p>
		<p>Nous prenons la responsabilité des élèves à partir de 8h30 jusque 11h30 et à partir de 13h30 jusque 16h30 Les parents doivent veiller à ce que l'enfant soit remis à un adulte surveillant l'entrée du bâtiment ou de la classe (selon l'âge). ATTENTION : quelque soit l'âge de l'enfant, les parents sont responsables de la conduite de leur enfant et s'assurent que ce dernier est bien entré dans l'école ou dans la classe à 8h30 et 13h30.....</p> <p>RAPPEL : toute absence doit être justifiée par téléphone et/ou par mail à l'école, le matin même et/ou l'après-midi même. Tout élève (des classes élémentaires) retardataire doit passer par le secrétariat afin de recevoir un billet de retard qu'il remettra à l'enseignant</p>		
	SECURITE ET HYGIENE	<p><u>Il est interdit d'apporter à l'école :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * des objets dangereux, * des chewing-gums et des sucettes, * de la nourriture, * des goûters (sauf pour la garderie/étude et piscine), * des jouets, des ballons de baudruche, * des cartes (ou tout jeu) pour jouer ou échanger, * des bijoux et des vêtements de valeur, * des téléphones portables 		Vigilance
RESPECT et POLITESSE	<p>La politesse et le respect du personnel sont exigés</p>	<p>Il est interdit de fumer dans l'école (cours et jardin y compris.)</p> <p>Ensemble, parents et enseignants donnent l'exemple</p>		

		ELEVES	ENSEIGNANTS (ES) PERSONNEL EDUCATIF	PARENTS RESPONSABLE LEGAL
DANS L'ECOLE	RENCONTRES AVEC LES FAMILLES ET COMMUNICATION	Dans les classes élémentaires, chaque enfant, possède un <u>cahier de correspondance</u> qui est un excellent premier moyen de communication. <u>Rendre les papiers signés, aux dates demandées</u> , est une marque de politesse.	Les absences sont pointées par demi-journée, dans un registre contrôlé chaque mois par le chef d'établissement qui fait un rapport à l'Inspection Académique en cas d'absences non justifiées.	Lorsque la famille est "éclatée", il appartient au parent qui a la garde des enfants de transmettre à l'autre parent toutes les informations nécessaires à l'équilibre de l'enfant et au bon déroulement de sa scolarité. C'est au moment de la sortie de fin de journée qu'il est plus facile de rencontrer les enseignants (ni 8h30, ni 13h30.) Pour <u>tout entretien, prendre rendez-vous.</u> Toute absence doit être signalée le <u>matin même avant 8h30 et l'après-midi avant 13h30</u> (par mail ou tél.)
	RESPECT DE LA REGLEMENTATION ET DES LOIS EN VIGUEUR	A 6 ans, les enfants sont soumis à <u>l'obligation scolaire.</u> <u>En maternelle</u> : l'inscription implique l'engagement par la famille d'une fréquentation <u>régulière.</u>	Aucune autorisation d'absence ne peut être accordée pendant le temps scolaire, ni départ prématuré en vacances. Le travail ne pourra être rattrapé en classe, les programmes des cours suivant leur progression.	Un justificatif (mot écrit des parents ou certificat médical) est exigé au retour de l'enfant. Toute facture non réglée au 15 du mois sera majorée de 5€ pour frais de gestion, sauf en cas d'accord préalable.
	BIBLIOTHEQUE	Une bibliothèque scolaire est mise en place pour tous les élèves de l'établissement. Son objectif est de donner aux enfants l'envie et le goût de lire. Tout livre détérioré ou perdu par l'élève sera facturé à la famille.		
DANS LA CLASSE	RESPECT ET DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE	Un code est établi dans chaque classe. Les élèves sont tenus de le respecter.		
		Chaque enfant possède son matériel individuel marqué à son nom et le vérifie régulièrement pour ne pas gêner le bon fonctionnement de la classe. Tout matériel fantaisie est interdit. Il respecte le matériel collectif de la classe.		Pour les élèves des classes élémentaires : Les parents vérifient le matériel de l'enfant régulièrement.
		Ensemble, parents et enseignants se mobilisent pour développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant.		
Tous les vêtements (manteaux, cagoules, tabliers, gilets, couettes, sacs et "doudou") <u>doivent être marqués au nom de l'enfant.</u> Chaque enfant est responsable de ses affaires.				

		ELEVES	ENSEIGNANTS (ES) PERSONNEL EDUCATIF	PARENTS RESPONSABLE LEGAL
RESTAURANT SCOLAIRE	AVOIR UNE ALIMENTATION EQUILIBREE	L'enfant goûte de tout, mange de tout et proprement. Attention au gaspillage. Ne pas jeter de la nourriture.	Les surveillants veillent à ce que ce les élèves goûtent de tout, en petite quantité.	Faire respecter ces mêmes règles à la maison. Respecter les consignes concernant les paiements.
	BONNE TENUE A TABLE	L'enfant reste assis le temps du repas, se tient bien, parle à voix basse.		
	POLITESSE ET RESPECT MUTUEL ENFANTS, ADULTES	Respect et politesse envers le personnel de service (obéir, se ranger dès l'appel, ne pas aller dans les endroits interdits...) Respect envers les autres enfants Utiliser des mots simples : bonjour, s'il vous plaît, merci....pas de grossièretés	Les surveillants veillent à ce que ce temps de repas soit un moment de convivialité tout en faisant respecter les contraintes d'une vie en collectivité.	Pour un repas occasionnel, un ticket doit être donné la veille à l'enseignant(e) à 8h30 (jours de congé non compris) Lorsqu'un enfant est malade, le montant des repas des jours d'absence (moins un) sera remboursé (sauf en cas de forfait.) Aucun repas ne doit être déduit d'office lors du règlement.
	RESPECT DES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE	L'enfant est responsable de la propreté de sa place et laisse une table accueillante pour les suivants. Les enfants "perturbateurs" ne seront plus acceptés (voir "les sanctions".)		
PROPRETE	Chaque enfant apporte en septembre, une serviette en tissu.			
et ACCUEIL	RESPECT DES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE	Accueil : Entre 7h30 et 8h30, entre 16h30 et 18h30, les enfants sont occupés calmement, en respectant le matériel.	La responsable de l'accueil veille à ce que chaque enfant soit bien occupé. Tout retard ⇒ une pénalité financière. 1/4 d'h. ⇒ 5€ ; 1/2 h. ⇒ 10€ ; 3/4 d'h. ⇒ 15€ ; 1h. ⇒ 20€	Le matin, les enfants sont amenés <u>jusque dans la salle d'accueil.</u> Les parents viennent rechercher leur(s) enfant(s) <u>avant 18h30.</u>
	RESPECT TRAVAIL	Etude : Entre 16h45 et 17h45, les enfants font leurs devoirs et apprennent leurs leçons.	Les responsables font réciter les leçons et surveillent le travail effectué par les élèves.	Les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) à 17h45 : pas avant l'heure car l'étude est un temps de travail.
ETUDE	<p>Toute demande doit être faite par écrit</p> <p>A/ Si l'enfant va régulièrement à l'accueil ou à l'étude, un mot écrit pour l'année sera remis à l'école.</p> <p>B/ Si l'enfant ne va pas régulièrement, deux solutions :</p> <p>1/ Les parents remettent personnellement le ticket à l'enseignant(e) ou à l'adulte responsable.</p> <p>2/ Les parents écrivent un mot dans le carnet de liaison pour indiquer le jour d'accueil ou d'étude, la veille ou l'avant-veille. Ce mot doit être signé par l'enseignant(e). Puis les parents remettent le ticket à leur enfant le jour-même.</p> <p>Cette démarche permet aux parents et aux enseignant(e)s d'être au courant.</p> <p>Si aucun accord n'a été signé entre parents et enseignants, nous déclinons toute responsabilité concernant l'enfant qui ne se sera pas rendu à l'accueil ou à l'étude car il nous est impossible de savoir si l'élève doit ou non rester à l'école après 16h30.</p>			

		ELEVES	ENSEIGNANTS (ES) PERSONNEL EDUCATIF	PARENTS RESPONSABLE LEGAL
DANS LA COUR	L'EAU	Pas de goûter sauf pour la piscine ou étude/accueil. Seule la petite bouteille d'eau est acceptée : L'élève boit dans la classe, avant ou juste après la récréation.		Les parents donnent des petites bouteilles d'eau. Les briquettes, les cannettes... sont interdites. Aucun bonbon
	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Ne pas jeter de papiers. Utiliser les poubelles. Laisser la cour propre. Respecter les plantations, les fleurs, les arbustes, les pelouses.	Le personnel de surveillance veille avec vigilance à l'application de ces consignes, répétées en classe. Des sanctions seront données, en cas de non respect de celles-ci.	
	HYGIENE ET SECURITE	Respecter la propreté des toilettes. Aucun jeu n'est toléré dans les toilettes.		Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'école.
	TENUE	Il est exigé une tenue vestimentaire correcte, compte tenu de l'activité de l'établissement Ex. : pas de couvre-chef en classe ni dans les couloirs (respect), tenue de sport (aisance), Pas de boucles d'oreille pendantes (sécurité)...	Ceux-ci ne sont pas responsables de la perte ou de la dégradation d'un vêtement.	Les parents privilégient les vêtements simples, non coûteux, sans marque si possible afin d'éviter tout souci de convoitise.
	RESPECT DES AUTRES	Aucune violence verbale ou physique n'est acceptée. Dès le retentissement de la sonnerie, les élèves se rangent devant leur enseignant.		
	SECURITE	Les enfants sortent de la classe, calmement, accompagnés de leurs enseignants. Pendant les récréations, il est interdit de se trouver dans les couloirs ou dans les escaliers. Les parapluies sont interdits. Les ballons durs sont interdits.	Ceux-ci assurent à tour de rôle, les surveillances des récréations et veillent au bon déroulement de celles-ci,	
DANS LA RUE	SECURITE	Les élèves <u>ONT LE DROIT</u> d'être en sécurité aux abords de l'école. Les élèves <u>ONT LE DEVOIR de</u> * traverser aux passages pour piétons, * ne pas courir, * regarder à droite et à gauche avant de traverser, * descendre de la voiture du côté du trottoir.		Les parents <u>ONT LE DEVOIR</u> de * veiller à la sécurité des enfants, * respecter le code de la route et des stationnements (pas devant les garages, ni sur les passages pour piétons ni en double file), * être un exemple de courtoisie, * descendre de leur voiture pour conduire et chercher leur enfant.

Les SANCTIONS :

Les parents n'interviennent pas dans les décisions disciplinaires du chef d'établissement, des enseignants(es) et du personnel éducatif.
En cas de problème entre enfants, les parents doivent **en premier lieu en référer aux enseignants(es), puis au chef d'établissement**, ils ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès de l'élève mis en cause.

Pour l'ensemble de l'école :

Une carte de vie scolaire est donnée à chaque élève, de la GS au CM2

en cas de non respect du règlement : **1, 2 ou 3 case(s) est (sont) coloriée(s) selon la gravité du motif.**

Le non respect du règlement entraîne la signature, obligatoire, de la carte de vie scolaire par les parents et expose l'élève aux sanctions suivantes :

8 cases coloriées	-----> une retenue	 5 retards	-----> une retenue
16 cases coloriées ou acte grave	-----> un conseil de discipline avec exclusion partielle ou définitive		

Pour la cantine : le règlement est le même.

Pour la cantine : une carte de vie scolaire "temps de cantine" est donnée à chaque élève, de la GS au CM2

en cas de non respect du règlement : **1, 2 ou 3 case(s) est (sont) coloriée(s) selon la gravité du motif.**

Le non respect du règlement entraîne la signature, obligatoire, de la carte de vie scolaire par les parents et expose l'élève aux sanctions suivantes :

8 cases coloriées ou acte grave	-----> une exclusion d'une semaine	 16 cases coloriées	-----> une exclusion définitive
--	--	-----------------------------	---

ATTENTION : il n'y aura pas d'arrangements possibles en cas d'exclusion,
Vous êtes responsables de l'éducation et donc de la conduite de votre enfant,

**Tout désaccord avec ce règlement
entraînera le renvoi partiel ou définitif de votre enfant et sa non réinscription pour l'année suivante.**

Les RECOMPENSES

Des tableaux du mérite et des encouragements sont remis, à chaque fin de trimestre, aux élèves en fonction de leur comportement exemplaire et des efforts fournis (non en fonction des résultats scolaires.)

LE CARACTERE PROPRE DE NOTRE ECOLE CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT :

Les temps forts (rentrée, Noël, Pâques...) sont préparés
en classe pour être vécus lors d'une célébration qui réunit tous les élèves à l'église.

L'équipe pédagogique et éducative